

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 13 janvier 2014 à 19 h 30, heure normale de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet
	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Yvon Fournier	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Benoît Dubé	Tourville
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7159-01-14 Il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 27 novembre 2013
- 4- Présentation - Projets
  - 4.1- Le Pèlerin de Saint-Adrien (monsieur Stéphane Pinel)
  - 4.2- CRÉ – Réinventer, réintroduire et repenser les services de proximité (monsieur Doris Labrie)
  - 4.3- SISCA – Sécurité alimentaire phase 2 (monsieur Guy Drouin)
- 5- Aménagement du territoire
  - 5.1- Signature des ententes pour les droits d'utilisation des fichiers cartographiques numériques

- 5.2- Signature entente dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC (MAMROT)
- 5.3- Suivi sur l'appel d'offres pour le PIIRL
- 5.4- Suivi - Embauche aménagiste adjoint(e)
- 5.5- Suivi dossier Maibec
- 5.6- Journée régionale sur le développement agricole
  
- 6- Fermeture route 204 – Saint-Damase
  
- 7- Nominations
  - 7.1- Membre du comité administratif
  - 7.2- Membre du comité de suivi du Pacte rural
  - 7.3- Représentant au CLD de la MRC de L'Islet
  - 7.4- Représentant au conseil d'administration du Transport Adapté de L'Islet-Nord
  - 7.5- Représentant au grand comité d'Active-Toi
  
- 8- Sécurité incendie
  - 8.1- Présentation préventionniste
  - 8.2- Salaire des instructeurs
  
- 9- Évaluation
  - 9.1- Prolongation du délai de réponse aux demandes de révision
  
- 10- Gestion des matières résiduelles
  - 10.1- Vidange des fosses septiques
  - 10.2- Étude sur les matières organiques
  
- 11- Programme RénoVillage
  - 11.1- Affectation au 6 janvier 2014
  
- 12- Signature entente – Mutuelle Prévention CSST
  
- 13- Office du tourisme de la MRC de L'Islet : Demande d'avance pour 2014
  
- 14- Formation aux élus
  - 14.1- Atelier d'information aux élus
  - 14.2- Formation en développement économique - CLD
  
- 15- Suivi dossier communication
  
- 16- Dépôt du compte rendu des comités
  - 16.1- Assemblée des MRC du Québec (Jean-Pierre Dubé)
  
- 17- Souper des maires
  
- 18- Rapport financier
  - 18.1- Comptes à accepter
  
- 19- Période de questions pour le public

- 20- Correspondance
- 21- Varia
- 22- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 16.2- Rencontre des préfets (Jean-Pierre Dubé)
- 16.3- CRÉ de la Chaudière-Appalaches (Jean-Pierre Dubé)
- 21.1- Renouvellement de l'entente pour la bande passante du service Internet sur la fibre optique
- 21.2- Suivi sur le renouvellement de la convention collective

### 3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2013

7160-01-14 Il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil des maires du 27 novembre 2013, tel que rédigé.

### 4- PRÉSENTATION - PROJETS

#### 4.1- Le Pèlerin de Saint-Adrien (monsieur Stéphane Pinel)

Monsieur Stéphane Pinel et madame Louise Bourgeois font une présentation du projet Le Pèlerin de Saint-Adrien ainsi que des principales étapes de réalisation. Ce projet consiste en un parcours pédestre d'environ 1 100 kilomètres commençant à Saint-Adrien en Estrie et se terminant à Percé en Gaspésie.

#### 4.2- CRÉ – Réinventer, réintroduire et repenser les services de proximité (monsieur Doris Labrie)

Monsieur Doris Labrie du CLD de L'Islet fait la présentation d'un projet initié par le Regroupement des agents de développement rural de Chaudière-Appalaches (RARCA) en partenariat avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, le ministère des Relations internationales du Québec (MRI), le ministère des Affaires étrangères et européennes (France) et les CLD de Chaudière-Appalaches. Ce projet vise à identifier les leviers et les expertises transférables au Québec.

7161-01-14 **CONSIDÉRANT QUE** le projet vise les objectifs suivants :

- Identifier les leviers et les expertises transférables en matière de maintien et de développement des services de proximité;
- Chercher des modèles de regroupement de services de proximité;
- Découvrir des projets novateurs et porteurs qui favorisent la coopération et la complémentarité;
- Visiter des projets dont la prévention est au cœur du fonctionnement des services de santé;

**CONSIDÉRANT QU'** au retour de la mission, il sera important de diffuser les informations auprès des municipalités et intervenants;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la mission, les activités seront tenues en compagnie d'une délégation composée d'élus, des représentants du personnel élus et par différents intervenants associés aux projets étudiés;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget maximal prévu est de 4 000 \$ par personne et que 50 % des coûts de la mission seront remboursés par le MRI;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité que le préfet ou le préfet suppléant soit désigné pour participer à la mission et que 50 % des coûts de participation soient assumés par la MRC de L'Islet.

#### **4.3- SISCA – Sécurité alimentaire phase 2 (monsieur Guy Drouin)**

7162-01-14 **CONSIDÉRANT QUE** le comité territorial des partenaires de la MRC de L'Islet a fait des recommandations/priorisations pour le projet de sécurité alimentaire – Phase 2;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Normand Caron, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la MRC de L'Islet appuie la recommandation du comité territorial des partenaires de la MRC de L'Islet pour la réalisation du projet de sécurité alimentaire – Phase 2.

### **5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **5.1- Signature des ententes pour les droits d'utilisation des fichiers cartographiques numériques**

7163-01-14 **ATTENDU QUE** la MRC de L'Islet a adopté un règlement fixant les tarifs de reproduction de documents et de certains services rendus par le personnel de la MRC de L'Islet;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'application de ce règlement, des ententes pour les droits d'utilisation des fichiers cartographiques numériques doivent être signées avec les utilisateurs;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Denis Gagnon, appuyé par monsieur Clément Fortin et résolu à l'unanimité que la technicienne en géomatique et en cartographie ainsi que l'aménagiste soient autorisées à signer les documents sur les droits d'utilisation des fichiers cartographiques numériques.

## **5.2- Signature entente dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC (MAMROT)**

7164-01-14	<b>CONSIDÉRANT QU'</b>	une entente de gestion prévoyant le versement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une aide maximale de (456 950,00 \$) a été signée avec la MRC en mars 2011 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	l'entente de gestion actuellement en vigueur a pris fin le 31 décembre 2013;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le MAMROT propose de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le programme d'aide financière aux MRC est partie intégrante de l'Entente sur un partenariat fiscal et financier;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le ministre s'engage à ajouter à la MRC une aide financière maximale de 115 000,00 \$ pour l'année 2014;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le financement à la MRC pour l'année 2014 nécessite la signature d'un avenant;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par madame Paulette Lord, appuyé par madame Céline Avoine et unanimement résolu que le préfet de la MRC de L'Islet ou, en son absence, le préfet suppléant soit autorisé à la signature de tout document relatif à cette entente de gestion dans le cadre du «Programme d'aide financière aux MRC».

## **5.3- Suivi sur l'appel d'offres pour le PIIRL**

7165-01-14	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le 2 août 2013, le ministère des Transports du Québec (MTQ) approuvait la demande d'aide financière de la MRC de L'Islet afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et que le plan doit être réalisé sur une période de 18 mois après l'approbation du MTQ;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet, par résolution, a autorisé la direction de la MRC de L'Islet à procéder à un appel d'offres pour des services professionnels afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	nous avons procédé à un appel d'offres électronique pour s'adjoindre des services professionnels, le 3 décembre 2013, par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et par une publication dans le journal L'Oie Blanche dans son édition du 4 décembre 2013;

- CONSIDÉRANT QUE** le 19 décembre 2013, 11 heures, date limite afin de déposer une offre de service pour des services professionnels, nous avons reçu six soumissions;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception des soumissions reçues le 19 décembre 2013, un comité formé de trois membres du personnel de la MRC de L'Islet et d'un contractuel, membre de l'Ordre des ingénieurs, a procédé à leurs analyses selon les règles d'adjudication des contrats municipaux, soit le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres;
- CONSIDÉRANT QUE** dans un premier temps, l'analyse a été faite sur la qualité des soumissions et que trois soumissions ont obtenu une note supérieure à 70 points, ainsi les enveloppes des prix ont été considérées pour déterminer les pointages finaux en fonction de la formule suivante :
- $$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{prix proposé ( \$)}}$$
- CONSIDÉRANT QUE** la plus haute note obtenue est de 10,79, selon cette formule;
- CONSIDÉRANT** cette analyse, le comité recommande au conseil des maires d'accepter la soumission déposée par la firme GENIVAR, comme étant la meilleure soumission conforme;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son expansion mondiale, GENIVAR inc. entendait changer son nom pour WSP Canada Inc. le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- CONSIDÉRANT QUE** le budget pour les activités d'ingénierie des services professionnels ainsi que le plan d'intervention complété et déposé doivent être préalablement approuvés par le MTQ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité :
- que la MRC de L'Islet recommande au MTQ la proposition de la firme GENIVAR ou WSP Canada Inc., comme services professionnels afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;
  - que conditionnellement à l'acceptation du MTQ, la MRC de L'Islet retienne la firme GENIVAR ou WSP Canada Inc., comme services professionnels afin de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales et dont la soumission totalise 124 173,00 \$, incluant toutes les taxes;
  - que tous les documents contenus au document d'appel d'offres 05-2013, notamment la formule de

soumission et toutes les annexes, ainsi que la présente résolution fassent foi du contrat entre les parties.

#### **5.4- Suivi - Embauche aménagiste adjoint(e)**

On avise le conseil que le comité administratif, lors de sa réunion du 13 janvier 2014, a approuvé l'embauche de madame Catherine Langlois au poste d'aménagiste adjointe.

#### **5.5- Suivi dossier Maibec**

On rappelle que la consultation publique concernant la modification du schéma d'aménagement aura lieu à Saint-Pamphile, le 16 janvier 2014 à 19 heures. La demande de modification avait été requise afin de permettre le projet de modernisation de Maibec.

#### **5.6- Journée régionale sur le développement agricole**

Monsieur Eddy Morin, membre du comité consultatif agricole, confirme qu'il devrait assister à la journée régionale sur le développement agricole qui aura lieu le lundi 20 janvier 2014, au Manoir du Lac-Etchemin.

### **6- FERMETURE ROUTE 204 – SAINT-DAMASE**

7166-01-14

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux devront être effectués sur la route 204 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) lors de l'implantation du service d'égout dans la municipalité de Saint-Damase;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ n'a pas de voie de contournement de prévue pour assurer la circulation via la route 204 durant ces travaux entraînant la fermeture de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture annoncée pourrait s'échelonner sur une période de 4 mois en raison de l'implantation du service d'égout dans la municipalité de Saint-Damase;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises de L'Islet-Sud œuvrent principalement dans le secteur forestier dont la précarité est bien connue;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines entreprises s'approvisionnent en matières premières en provenance de l'est du Québec et du Nouveau-Brunswick et expédient également des produits vers ces mêmes destinations;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines entreprises ont un volume de camionnage dépassant le 20 % en provenance ou vers ces mêmes destinations;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Pamphile nous a avisés que le nombre d'expéditions et réceptions de marchandises par camion associé aux Industries Maibec inc. et Matériaux Blanchet Inc. représente un volume annuel d'environ 30 000 déplacements sur la route 204;

- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports (MTQ) projette de dévier la circulation lourde en direction de Saint-Jean-Port-Joli via la route 285 augmentant d'environ 60 km la distance totale à parcourir pour les entreprises de camionnage;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait d'augmenter d'environ 60 km la distance totale à parcourir pour les entreprises forestières engendrera des dépenses substantielles qui ne pourront être récupérées via sa clientèle;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Pamphile nous a signifié qu'elle et les entreprises de transport ont déjà fait des représentations auprès du MTQ concernant cette problématique et que selon la municipalité : «le cadre budgétaire pour la réalisation des travaux ne semble pas évoluer vers une solution permettant au moins une circulation par alternance sur cet important lien de communication pour la région»;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase n'est pas le seul usager de la route 204;
- CONSIDÉRANT QUE** les services ambulanciers verront leur délai d'intervention fortement augmenté;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par monsieur Alphonse Saint-Pierre et résolu à l'unanimité de demander au MTQ :
- de revoir son Plan d'action afin d'éviter que la situation économique de L'Islet-Sud ne se détériore davantage en implantant une voie de contournement via la route 204 ou minimalement prévoir une circulation par alternance sur cette route névralgique à l'activité socioéconomique de L'Islet-Sud;
  - de ne pas exiger à la municipalité de Saint-Damase de couvrir les frais occasionnés par la solution de contournement envisagée.

## **7- NOMINATIONS**

Comme par le passé, il était convenu de maintenir un certain équilibre au niveau de la représentation territoriale, un ajustement des représentations au sein de divers comités est organisé.

### **7.1- Membre du comité administratif**

Madame Céline Avoine se retire de ce comité.

7167-01-14

Il est proposé par monsieur Normand Caron, appuyé par madame Céline Avoine que monsieur André Caron soit nommé membre du comité administratif pour un mandat d'un an.



Monsieur André Caron accepte sa mise en candidature et le préfet le déclare élu pour un terme d'une année au comité administratif.

### **7.2- Membre du comité de suivi du Pacte rural**

Monsieur Mario Leblanc se retire de ce comité.

7168-01-14 Il est proposé par monsieur Mario Leblanc, appuyé par monsieur Clément Fortin que madame Céline Avoine soit nommée membre du comité de suivi du Pacte rural pour un mandat d'un an.

Madame Céline Avoine accepte sa mise en candidature et le préfet la déclare élue pour un terme d'une année au comité de suivi du Pacte rural.

### **7.3- Représentant au CLD de la MRC de L'Islet**

Monsieur Denis Gagnon se retire.

7169-01-14 Il est proposé par monsieur René Laverdière, appuyé par madame Céline Avoine que monsieur Clément Fortin soit nommé représentant de la MRC de L'Islet au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de L'Islet.

Monsieur Clément Fortin accepte sa mise en candidature et le préfet le déclare élu représentant de la MRC de L'Islet au sein du CLD de la MRC de L'Islet.

### **7.4- Représentant au conseil d'administration du Transport Adapté de L'Islet-Nord**

7170-01-14 Il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par monsieur Luc Caron que monsieur Yvon Fournier soit nommé représentant au conseil d'administration du Transport Adapté de L'Islet-Nord.

Monsieur Yvon Fournier accepte sa mise en candidature et le préfet le déclare élu au conseil d'administration du Transport Adapté de L'Islet-Nord.

### **7.5- Représentant au grand comité d'Active-Toi**

Reporté au prochain conseil afin de permettre aux élus de trouver un représentant pour le monde municipal.

## **8- SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1- Présentation préventionniste**

Madame Lucie Dussault se présente et explique son rôle en tant que préventionniste ainsi que les mandats qu'elle désire accomplir.

### **8.2- Salaire des instructeurs**

7171-01-14 **CONSIDÉRANT QUE** le salaire des instructeurs est présentement à 50,00 \$ de l'heure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et que ce salaire n'a pas été réévalué depuis cette date;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été signifiée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de L'Islet à l'effet que le tarif pour les instructeurs passera de 50,00 \$ à 55,00 \$ de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Paulette Lord, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que le salaire des instructeurs passera de 50,00 \$ à 55,00 \$ de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **9- ÉVALUATION**

### **9.1- Prolongation du délai de réponse aux demandes de révision**

7172-01-14 **ATTENDU QUE** le délai de réponse aux demandes de révision pour les évaluations est fixé au 1<sup>er</sup> septembre suivant l'entrée en vigueur du rôle;

**ATTENDU QUE** l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation de reporter cette échéance au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

**ATTENDU QUE** ce délai de réponse reporté au 1<sup>er</sup> novembre aurait pour avantage de donner un plus grand délai à l'évaluateur afin d'analyser les demandes de révision;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que le délai de réponse aux demandes de révision soit fixé au 1<sup>er</sup> novembre suivant le dépôt du nouveau rôle 2014-2015-2016 pour les municipalités de Saint-Omer, Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville.

## **10- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **10.1- Vidange des fosses septiques**

Monsieur Ian Chartrand présente un tableau des prix qui seront facturés de 2014 à 2018 aux municipalités membres de l'entente de service. Les autres municipalités peuvent toujours adhérer à l'entente. Un autre tableau présente un sommaire des fournisseurs dans la MRC de L'Islet.

### **10.2- Étude sur les matières organiques**

Monsieur Ian Chartrand rappelle que la MRC doit faire la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles d'ici 2015, sinon les versements des redevances pourraient être réduits. Une étude sur les matières organiques est en cours et elle sera analysée avec la Table de concertation des matières résiduelles.

## **11- PROGRAMME RÉNOVILLAGE**

### **11.1- Affectation au 6 janvier 2014**

On présente le rapport de monsieur François Jean en date du 6 janvier 2014 concernant l'affectation budgétaire pour le programme RénoVillage pour 17 projets de rénovation totalisant un montant de 158 008 \$ sur une allocation totale de

160 000 \$. Il reste donc 1 992 \$ de disponible à l'enveloppe budgétaire allouée par la Société d'habitation du Québec.

## 12- SIGNATURE ENTENTE – MUTUELLE PRÉVENTION CSST

Après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention «FQM-Prévention (MUT-00709) - **Convention relative aux règles de fonctionnement**», précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

7173-01-14 Les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par madame Céline Avoine et résolu que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

## 13- OFFICE DU TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET : DEMANDE D'AVANCE POUR 2014

7174-01-14 **CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 6348-11-10 précise les modalités de l'aide financière accordée à l'Office du tourisme pour son fonctionnement ainsi qu'une aide financière additionnelle pour l'occupation des locaux de Saint-Jean-Port-Joli et de Tourville;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de l'aide financière accordée à l'Office du tourisme pour son fonctionnement ainsi qu'une aide financière additionnelle pour l'occupation des locaux de Saint-Jean-Port-Joli et de Tourville sont en révision et qu'un montant global de 132 804 \$ pour son fonctionnement et qu'un montant de 10 000 \$ pour la structuration de l'offre touristique sont prévus au budget de 2014;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Denis Gagnon, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité :

- qu'un premier versement au montant de 35 701,00 \$ soit versé dans l'attente de la révision des modalités de l'aide financière accordée à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet.

## 14- FORMATION AUX ÉLUS

Un suivi est effectué auprès des élus concernant les dates à prévoir pour les activités prévues aux points 14.1 et 14.2.

### 14.1- Atelier d'information aux élus

Les périodes de juin et octobre semblent les plus propices.

#### **14.2- Formation en développement économique - CLD**

On demande de faire un suivi auprès de monsieur Marc-André Nadeau du CLD.

#### **15- SUIVI DOSSIER COMMUNICATION**

Le poste d'agent d'information a été réaffiché par le CLD et les entrevues devraient avoir lieu en début février 2014.

#### **16- DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Exceptionnellement, on présente les comptes rendus verbalement pour les trois points suivants. Le préfet précise que les membres des comités doivent déposer un compte rendu écrit.

##### **16.1- Assemblée des MRC du Québec (Jean-Pierre Dubé)**

##### **16.2- Rencontre des préfets (Jean-Pierre Dubé)**

##### **16.3- CRÉ de la Chaudière-Appalaches (Jean-Pierre Dubé)**

#### **17- SOUPER DES MAIRES**

On confirme que le souper des maires aura lieu le vendredi 24 janvier 2014 à compter de 18 h 30 au restaurant Ô Sommet des Délices, au 15, rue du Collège à Saint-Adalbert. Chaque personne devra assumer les coûts de participation à cette activité. Les maires des municipalités et les employé(e)s cadres de la MRC de L'Islet accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s ainsi que les maires ayant quitté en 2013 sont invités.

Afin de confirmer cette réservation, il est demandé de bien vouloir signifier à la MRC sa présence avant le 17 janvier 2014 en retournant la réponse par courrier électronique.

#### **18- RAPPORT FINANCIER**

Monsieur René Laverdière, porte-parole du comité des finances, présente les principaux éléments du rapport financier préliminaire en date du 31 décembre 2013. Il indique que le montant de l'encaisse était de 1 724 776,40 \$. Les dépenses à accepter au 13 janvier 2013 sont de 377 765,88 \$.

##### **18.1- Comptes à accepter**

7175-01-14

Il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 31 décembre 2013, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 377 765,88 \$ soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

## 19- PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les réponses aux questions posées ont été fournies.

## 20- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

## 21- VARIA

### 21.1- Renouvellement de l'entente pour la bande passante du service Internet sur la fibre optique

7176-01-14	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	l'entente pour la bande passante du service Internet sur la fibre optique avec Telus prendra fin en février 2014;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de Bellechasse est la signataire de l'entente et qu'elle refacture par la suite aux MRC de Montmagny et L'Islet leur participation respective à l'entente;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par madame Paulette Lord, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité :  - d'aviser la MRC de Bellechasse que la MRC de L'Islet respectera l'entente que la MRC de Bellechasse signera avec Telus et défraiera les coûts selon sa participation conjointe et/ou spécifique d'utilisation des services.

### 21.2- Suivi sur le renouvellement de la convention collective

7177-01-14	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le comité de négociation de la MRC de L'Islet a tenu des rencontres avec les représentants du Syndicat des salariés de la MRC de L'Islet, section locale 4233, afin de renégocier les termes de la convention collective qui était échue depuis le 31 décembre 2010;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	lors de ces négociations, une proposition d'entente a été convenue entre les parties;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le comité administratif de la MRC de L'Islet, lors de sa séance tenue le 13 janvier 2014, en recommande l'acceptation des modifications apportées à la convention collective à l'égard des clauses normatives de même que pour les conditions salariales;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	des sommes d'argent avaient été prévues aux budgets 2011 à 2014 pour le renouvellement de la convention collective;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par monsieur Denis Gagnon, appuyé par monsieur Mario Leblanc et résolu à l'unanimité :  - d'accepter le projet de convention collective 2011-2015 entre la MRC de L'Islet et le Syndicat canadien

de la fonction publique, section locale 4233, représentant les salariés de la MRC de L'Islet;

- d'accepter l'échelle salariale des employés syndiqués;
- d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le renouvellement de la convention collective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2015.

## **22- LEVÉE DE LA SESSION**

7178-01-14 Il est proposé par monsieur Michel Castonguay, appuyé par monsieur Yvon Fournier et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 29.

---

Jean-Pierre Dubé, préfet

---

Harold Leblanc, sec.-trés.